



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

CHRONO

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 28 mars 2018

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

**Monsieur le Maire  
Mairie**

Affaire suivie par Pascal ANDRES  
pascal.andres@moselle.gouv.fr  
03 87 28 33 42

**Place de la Vendée**

**57220 BOULAY-MOSELLE**

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la création du parc « La Schanze » sur la commune de BOULAY-MOSELLE.  
Accord immédiat.

**Réf :**

**P.J :** 1 récépissé de déclaration  
1 arrêté de prescriptions générales en date du 28/11/2007  
1 arrêté de prescriptions générales en date du 27/08/1999  
1 dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Création du parc « La Schanze » sur la commune de BOULAY-MOSELLE.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **20 mars 2018**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2018-00133**
- Dossier réalisé par : **Ville de BOULAY-MOSELLE**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau.

Vous trouverez ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative » ainsi que des « arrêtés de prescriptions générales » qui seront à respecter lors de la réalisation des travaux.

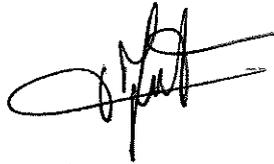
Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Conformément à la réglementation, le dossier de déclaration devra être consultable en mairie, et je vous remercie d'afficher également en mairie durant une période de un mois minimum, une copie du récépissé de déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

**Copie pour information :**

- AFB  
23 rue des Garennes  
57155 MARLY